

Savoir renseigner la dernière 2483 et se préparer à une nouvelle grille d'indicateurs formation

OBJECTIFS

Apprendre à remplir la déclaration annuelle 2483 sans risque d'erreur en clarifiant chaque rubrique du formulaire.

Être capable de justifier les dépenses déclarées auprès des services du contrôle.

PUBLIC

Responsables formation, assistant(e)s de formation et toute personne concernée exerçant son activité en entreprise, organismes de formation, Opcas, cabinets de conseil, d'expertise comptable, centres de gestion agréés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas de chaque point du programme (exposés suivis de périodes de questions-réponses et d'échanges avec les participants) ainsi que le guide Centre Inffo « Remplir la 2483 : mode d'emploi » et les cas pratiques utilisés durant la formation.

ANIMATION

Fouzi Fethi, chargé d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo, en collaboration avec un représentant de la Sous-direction des politiques de formation et du contrôle.

PROGRAMME

Maîtriser le calcul du montant de son obligation fiscale en matière de FPC

- Calcul des effectifs et franchissements de seuil
- Détermination du taux de participation
- Périmètre de l'assiette de participation

Renseigner les versements libératoires de son obligation fiscale

- Répartition des contributions légales ou conventionnelles versées aux organismes collecteurs
- Prise en compte de la contribution FPSPP
- Autres versements libératoires

Déclarer les dépenses engagées directement par l'entreprise au titre de la FPC

- Qualification juridique des actions de formation dites « imputables »
- Distinction entre financement et dépenses à déclarer
- Utilisation du mécanisme des excédents reportables

Chiffrer les versements éventuels au Trésor public incombant à l'entreprise

- Sanction fiscale pour non-consultation du comité d'entreprise
- Sanctions fiscales pour insuffisance de versement des contributions et cas de majoration
- Versement de régularisation suite à résorption d'une convention de formation

Anticiper les contrôles de l'administration

- Présentation des missions du contrôle en FPC
- Pièces et documents à conserver
- Présentation de la procédure de contrôle et des risques encourus

Gérer l'après-2483

- Impact de la suppression du 0,9 % sur le budget formation
- Élaboration de nouveaux indicateurs de « reporting » pour mesurer l'effort de formation
- Nouvelles informations à communiquer à l'administration

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise d'une attestation de fin de formation

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Panorama du droit de la formation continue : acteurs et mesures.

En fonction de votre activité (entreprise, Opcv, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : Mettre en œuvre la réforme dans l'entreprise : plan, professionnalisation, CPF, GPEC, et/ ou les formations « expert » comme : Identifier, organiser et partager les connaissances dans une entreprise ou un organisme de formation : le management de la connaissance (Knowledge Management - KM).

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex